Saison 2026 / 2027

GROUPE REGIONAL FORMATION
-
Cahier des charges

Objectif : mise en place d'un entraînement qualitatif répondant aux objectifs du Projet de Performance Fédéral et de la politique sportive régionale.

Finalité : mise en place d'une politique sportive cohérente et en harmonie sur le territoire régional. Préparation à l'entrée sur le Pôle Espoir.

2 types de dispositif
(un dispositif adapté au profil de chaque joueur)

- **Dispositif permanence de l'entraînement**
- **Dispositif permanence de l'entraînement + accompagnement hebdomadaire**

- ✓ **Catégories ciblées** : Moins de 9 ans et Moins de 11 ans (né(e)s en 2016 et après)
- ✓ **Effectif** : variable suivant les saisons sportives
- ✓ **Période** : Juillet 2026 à Juin 2027

Dispositif Permanence de l'entraînement
Descriptif

➢ EXIGENCES ENTRAÎNEMENT

Volume et fréquence hebdomadaire minimum	***-9 ans***	3 séances par semaine – 4h30 par semaine
	-10 ans	4 séances par semaine – 6h par semaine
	-11 ans	4 séances par semaine – 7h30 par semaine
Stages et regroupements	***-9 ans***	Stages régionaux (le nombre de jours peut être modulable en fonction des joueurs) Regroupements sur le Pôle Espoir (calendrier transmis en début de saison)
	-10 ans	Stages régionaux (le nombre de jours peut être modulable en fonction des joueurs) Regroupements sur le Pôle Espoir (calendrier transmis en début de saison) Entraînement sur le Pôle Espoir 1 fois dans la semaine (semaines hors regroupements)
	-11 ans	Stages régionaux Regroupements sur le Pôle Espoir (calendrier transmis en début de saison) Entraînement sur le Pôle Espoir 1 fois dans la semaine (semaines hors regroupements) Stage en immersion sur le Pôle Espoir
Type de séances		Séances sur le Pôle Espoir (regroupements et sur d'autres jours) Séances sur le club d'origine et/ou le club ressource Séances sur regroupement départemental Pas de séance individuelle réalisée par la Ligue

➢ EXIGENCES COMPETITIONS

-9 ans	Participer aux finales par catégorie au niveau départemental, régional et honorer toute autre sélection par la Ligue
-10 ans	Participer aux finales par catégorie au niveau départemental, régional et honorer toute autre sélection par la Ligue Participer au minimum à 2 tournois sur l'année (la participation est à la charge des familles)
-11 ans	Participer aux finales par catégorie au niveau départemental, régional et honorer toute autre sélection par la Ligue Participer au Championnat par équipes (7 journées minimum sur l'année) Participer au minimum à 2 tournois sur l'année (la participation est à la charge des familles)

➢ RECRUTEMENT DES ATHLETES

- Le (la) pongiste doit se situer dans les 10 meilleur(e)s de sa catégorie d'âge.
- Etude de chaque pongiste au cas par cas.
- Réalisé par le Cadre Technique de Ligue responsable du Groupe Régional Formation, sur proposition du Cadre Technique missionné sur le département.
- Respect du cahier des charges : entraînement – compétition – qualité
  (Convention Ligue – Club – Joueur)
- La présence d'un(e) pongiste est remise en cause chaque année.

➢ MOYENS

Partenariat Ligue de Normandie – Comités Départementaux – Clubs – Joueur(se) et sa famille.

Outils	Pôle Espoir / Club d'origine / Club ressource / Regroupement départemental
Moyens humains	Cadre technique du club / Cadre technique missionné sur le département / Cadres techniques de la Ligue

➢ FINANCIER

Une participation financière de la famille du joueur est demandée et s'élève à 600 € (possibilité de mensualiser) pour la saison sportive (de juillet à juin) comprenant :

- la prise en charge par la Ligue des coûts des stages régionaux
- la prise en charge par la Ligue de 50% du coût des stages nationaux
- l'ensemble des journées stagiaires régionales (week-ends et jours fériés)

A noter que les déplacements à Petit-Couronne (Pôle Espoir) et pour les stages sont pris en charge par la famille ou/et le club.

Dispositif
Permanence de l'entraînement + accompagnement hebdomadaire
Descriptif

➢ EXIGENCES ENTRAÎNEMENT

Volume et fréquence hebdomadaire minimum	***-9 ans***	3 séances par semaine – 4h30 par semaine
	-10 ans	4 séances par semaine – 6h par semaine
	-11 ans	4 séances par semaine – 7h30 par semaine
Stages et regroupements	***-9 ans***	Stages régionaux (le nombre de jours peut être modulable en fonction des joueurs) Regroupements sur le Pôle Espoir (calendrier transmis en début de saison)
	-10 ans	Stages régionaux (le nombre de jours peut être modulable en fonction des joueurs) Regroupements sur le Pôle Espoir (calendrier transmis en début de saison) Entraînement sur le Pôle Espoir 1 fois dans la semaine (semaines hors regroupements)
	-11 ans	Stages régionaux Regroupements sur le Pôle Espoir (calendrier transmis en début de saison) Entraînement sur le Pôle Espoir 1 fois dans la semaine (semaines hors regroupements) Stage en immersion sur le Pôle Espoir
Type de séances		Séances sur le Pôle Espoir (regroupements et sur d'autres jours en fonction des joueurs) Séances sur le club d'origine et/ou le club ressource Séances sur regroupement départemental **Séance(s) individuelle(s) réalisées par la Ligue**

➢ EXIGENCES COMPETITIONS

-9 ans	Participer aux finales par catégorie au niveau départemental, régional et honorer toute autre sélection par la Ligue
-10 ans	Participer aux finales par catégorie au niveau départemental, régional et honorer toute autre sélection par la Ligue Participer au minimum à 2 tournois sur l'année (la participation est à la charge des familles)
-11 ans	Participer aux finales par catégorie au niveau départemental, régional et honorer toute autre sélection par la Ligue Participer au Championnat par équipes (7 journées minimum sur l'année) Participer au minimum à 2 tournois sur l'année (la participation est à la charge des familles)

➢ RECRUTEMENT DES ATHLETES

- Le (la) pongiste doit se situer dans les 10 meilleur(e)s de sa catégorie d'âge.
- Etude de chaque pongiste au cas par cas.
- Réalisé par le Cadre Technique de Ligue responsable du Groupe Régional Formation, sur proposition du Cadre Technique missionné sur le département.
- Respect du cahier des charges : entraînement – compétition – qualité
  (Convention Ligue – Club – Joueur)
- La présence d'un(e) pongiste est remise en cause chaque année.

➢ MOYENS

Partenariat Ligue de Normandie – Comités Départementaux – Clubs – Joueur(se) et sa famille.

Outils	Pôle Espoir / Club d'origine / Club ressource / Regroupement départemental
Moyens humains	Cadre technique du club / Cadre technique missionné sur le département / Cadres techniques de la Ligue

➢ FINANCIER

Une participation financière de la famille du joueur est demandée et s'élève à 700 € (possibilité de mensualiser) pour la saison sportive (de juillet à juin) comprenant :

- la prise en charge par la Ligue des coûts des stages régionaux
- la prise en charge par la Ligue de 50% du coût des stages nationaux
- l'ensemble des journées stagiaires régionales (week-ends et jours fériés)

A noter que les déplacements à Petit-Couronne (Pôle Espoir) et pour les stages sont pris en charge par la famille ou/et le club.